



DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES

Séance du 13 avril 2023

Le treize avril deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 7 avril 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 11 - Votants : 16

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, Mr Pascal BOUTON, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Gwladys BRANGER, Mme Sylvie CHATELLIER et M. Vincent CAILLÉ

Absents excusés : Mr Richard LOPEZ (pouvoir donné à M. Stéphane ENTÈME), M. Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ), Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à Mme Sylvie CHATELLIER), Mme Linda GABORIAU (pouvoir donné à M. Pascal BOUTON) et Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à M. Rodolphe BORRÉ)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHATELLIER

2023-04-13-003– DÉCLASSEMENT ET VENTE D'UN CHEMIN COMMUNAL AUX YOLAIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

Considérant ce qui suit :

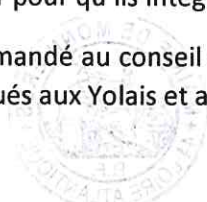
Dans le cadre de dossiers de permis de construire, M. GRENOUILLEAU et M. PINEAU ont sollicité l'achat d'un chemin busé avec servitude ainsi qu'un fossé appartenant au domaine public de la commune.

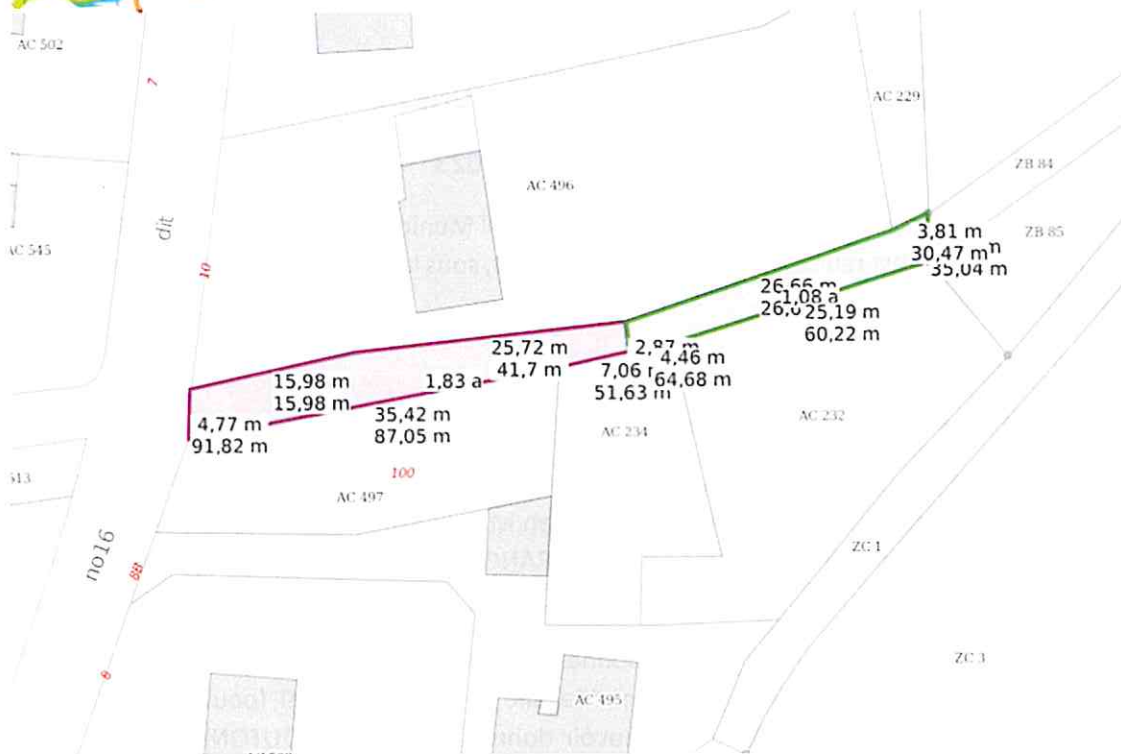
La surface du chemin busé avec servitude est estimée à 183 m² et le fossé à 108 m². Si le conseil municipal valide cette vente, il faudra missionner un géomètre pour le bornage du chemin et du fossé afin d'en avoir la superficie exacte. Une enquête publique devrait également être prévue.

Le montant estimatif de la vente est fixé à 75 € le m² pour le chemin soit 13 725 € pour une surface de 183 m² et à 0,10 € le m² pour le fossé soit 10,80 € pour une surface de 108 m². Le montant total estimé de la vente est de 13 735,80 €.

De plus, le chemin et le fossé appartenant au domaine public de la commune, il convient de les déclasser pour qu'ils intègrent le domaine privé de la commune avant de pouvoir en assurer la vente.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le déclassement et la vente d'un chemin et fossé situés aux Yolais et appartenant à la commune.





Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 13 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

- VALIDE le déclassement du domaine privé vers le domaine public de la commune d'un chemin et fossé situés aux Yolais et appartenant à la commune.
- VALIDE la vente d'un chemin et fossé situés aux Yolais pour un montant estimatif de la vente fixé à 75 € le m² pour le chemin soit 13 725 € pour une surface de 183 m² et à 0,10 € le m² pour le fossé soit 10,80 € pour une surface de 108 m². Le montant total estimé de la vente est de 13 735,80 €.
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer l'acte notarié relatif à cette vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 2 abstentions :

- DÉCIDE que les frais de bornage seront à la charge des acquéreurs du chemin et du fossé appartenant à la commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

La secrétaire de séance
Sylvie CHATELLIER

Registre certifié conforme,

Le Maire
Benoît COUTEAU